SOCIEUX+

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

# TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

**Code et pays partenaire :** *SOCIEUX 2023-34 COMORES*

**Titre de l'action :** *Soutien à la CNSPS dans le renforcement de ses capacités organisationnelles et institutionnelles*

**Institution partenaire :** Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale

**Code de l'activité et titre :** *Activité 1 - Réaliser une première mission d'expertise afin de travailler sur le renforcement du cadre institutionnel et stratégique de la CNSPS*

**Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s) :**

*Activité 1 : 29 janvier 2024 – 22 Mars 2024*

**Position de(s) (l')expert(es) par activité :**

Activité1 *:* Expert(e) *1 (principal) – Sécurité sociale & Gestion stratégique/organisationnelle*

Activité *1 :* Expert(e) *2 – Sécurité sociale & Gestion stratégique/organisationnelle*

Activité *1 :* Expert(e) *3 (facilitateur) – Sécurité sociale & Gestion stratégique/organisationnelle*

**Charge de travail :**

Activité *1* - Expert(e) *#1* : 19 jours

Activité *1* - Expert(e) *#2* : 17 jours

Activité *1* - Expert(e) *#3*: 14 jours

**Référence de l'appel à expertise : 23-34/COM/1**

**Version -** # : 1 ☐ Avant-projet ☒ Version définitive Date : 05 *décembre 2023*

SOCIEUX+ est mis en œuvre par

Partenariat dirigé par

EXPERTISE FRANCE · BELINCOSOC Belgian International Cooperation on Social Protection · Enabel · FIIAPP COOPERACIÓN ESPAÑOLA

Cofinancé par l'Union européenne

# 1 CONTEXTE

## 1.1 Informations socio-économiques générales

L'Union des Comores est une république fédérale comprenant quatre îles : la Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzouani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maore). Le pays est subdivisé en 54 communes regroupées dans 16 préfectures.

Les Comores sont densément peuplées, avec environ 465 habitants par km2. 53% de la population est âgée de moins de 20 ans. La forte densité de population exerce une pression intense sur les ressources naturelles et l'environnement. La situation géographique et la topographie du pays sont parmi les plus vulnérables au monde sur le plan climatique, et 54,2 % de la population vit dans des zones à risque. Environ 45 % de la population vit juste en dessous du seuil de pauvreté national et 44 % est confrontée à une insécurité alimentaire modérée ou grave. Les enfants comoriens peuvent espérer terminer 8,4 années de scolarité à l'âge de 18 ans. Les filles reçoivent beaucoup moins d'éducation que les garçons et le nombre de grossesses chez les adolescentes est deux à trois fois plus élevé que dans les pays pairs. La malnutrition chronique entraîne un retard de croissance chez 31 enfants sur 100[1]. Le caractère volcanique et insulaire du pays le prédispose à des risques majeurs (naturels et environnementaux) aggravés par les changements climatiques. Le pays est classé parmi les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique, tels que l'augmentation des tempêtes, l'élévation des niveaux de la mer, les éruptions volcaniques, les crues subites, les éboulements rocheux et les glissements de terrain.

Soucieux d'assurer une meilleure protection sociale pour la population comorienne, le Président de l'Union des Comores a instruit les Ministres de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre et son homologue de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entreprenariat féminin, pour « définir une politique de protection sociale durable et inclusive ciblant les travailleurs de l'économie formelle et non formelle et les personnes les plus vulnérables, notamment les handicapés, les orphelins et les veuves », politique officiellement adoptée en 2016. La politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores[2] s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

- *Axe stratégique 1 : Développement des filets sociaux de sécurité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables.*
- *Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base.*
- *Axe stratégique 3 : Promotion des stratégies novatrices de gestion des risques.*
- *Axe stratégique 4 : Renforcement du cadre de coordination, de gestion et de suivi-évaluation de la protection sociale aux Comores.*

## 1.2 Situation du secteur d'intervention

Soucieux d'assurer une meilleure protection sociale pour la population comorienne, le Président de l'Union des Comores a instruit les Ministres de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre et son homologue de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entreprenariat féminin, pour « définir une politique de protection sociale durable et inclusive ciblant les travailleurs de l'économie formelle et non formelle et les personnes les plus vulnérables, notamment les handicapés, les orphelins et les veuves », politique officiellement adoptée en 2016. La politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores[3] s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :

[1] Données de la Banque Mondiale, octobre 2023, Comores - Vue d'ensemble (banquemondiale.org)

[2] Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores, Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores | socialprotection.org

[3] Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores, Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores | socialprotection.org

- *Axe stratégique 1 : Développement des filets sociaux de sécurité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables.*
- *Axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base.*
- *Axe stratégique 3 : Promotion des stratégies novatrices de gestion des risques.*
- *Axe stratégique 4 : Renforcement du cadre de coordination, de gestion et de suivi-évaluation de la protection sociale aux Comores.*

Les organismes en charge de la protection sociale relèvent de trois ministères différents. Il s'agit des organismes de sécurité sociale qui relèvent du ministère de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entreprenariat féminin, de l'organisme chargé de la gestion de la sécurité civile et des catastrophes qui est sous la tutelle du ministère de l'intérieur, de l'information, de la décentralisation, chargé des relations avec les institutions et l'organisme chargé de la solidarité et de la protection sociale qui est du ressort du ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre.

En Union des Comores, trois régimes d'assurance sociale sont ouverts aux travailleurs de l'Etat. Il s'agit de la Caisse nationale de retraite, de la Caisse des militaires et de la Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale. Ces caisses sont chargées des pensions de réversion, des pensions temporaires d'orphelins et des pensions versées aux personnes invalides relevant des secteurs public et privé.

A l'instar des caisses de sécurité sociale, les mutuelles sont exclusivement financées par les cotisations des membres et ne reçoivent pas de subventions de l'État. Elles ne sont pas accessibles aux travailleurs du secteur informel, et par conséquent les pauvres et les plus vulnérables en sont exclus de fait. En effet, les charges sociales et autres frais sont hors de leur portée et les empêchent de participer à ces mutuelles. Au regard de la volonté manifeste des mutualistes de combler le vide d'assurance maladie en particulier, le pays connait depuis 1994 une éclosion de réseau de mutuelles villageoises autogérées. Ce système dispose d'un réel potentiel avec de belles perspectives de développement. La contractualisation entre les mutuelles et les prestataires de soins est en train de changer positivement la relation entre les malades et le personnel soignant. Néanmoins, le système reste fragile, notamment à cause de la mauvaise qualité de l'offre publique de soins, du besoin de professionnalisation du personnel des agences mutualistes, de l'insuffisance des moyens déployés et de l'insularité.

Le dispositif d'assistance sociale des Comores est principalement constitué de mécanismes traditionnels de solidarité qui apportent une assistance aux membres/groups vulnérables à l'échelle communautaire, ainsi que d'initiatives de la diaspora comorienne[4].

## 1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Créée en 1956 sous le nom de « caisse de compensation des prestations familiales » elle est devenue la « caisse de prévoyance sociale » en 1974, un an avant l'indépendance du pays, puis la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNPS) en 2017.

La CNPS a comme principale mission la gestion du régime des Accidents de Travail et Maladies Professionnelles ; et le régime Maternité et Viduité. Par ailleurs, la caisse travaille sur la mise en place prochaine du régime Assurance Maladie Généralisée.

Ses activités ne couvrent que les travailleurs du secteur privé régis par le Code du Travail et les travailleurs régis par le statut général des fonctionnaires de l'Etat. Placée sous la tutelle de trois Ministères (Santé, Finances, Travail), cette Caisse est membre fondateur de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Le gouvernement comorien a récemment inscrit la Couverture Sanitaire Universelle parmi ses priorités dans son programme de l'émergence du pays à l'horizon 2023 en mettant en place une Assurance Maladie Généralisée (AMG), notamment en mobilisant les ressources nécessaires au déploiement de celle-ci avec l'assistance technique et financière des partenaires au développement.

[4] Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores, Politique nationale de protection sociale de l'Union des Comores | socialprotection.org

La CNSPS doit faire face à l'accroissement du coût des soins inhérents à la prise en charge des prestations du régime « accidents du travail ». Les taux de cotisation aux deux régimes accidents de travail et maternité viduité sont obsolètes et inadaptés au contexte actuel. Les ressources annuelles ne parviennent plus à couvrir les dépenses des prestations garanties. Cette situation ne permet pas à la Caisse d'assurer sa nouvelle mission de gestionnaire de l'AMG.

La CNSPS a identifié le besoin de définir de nouvelles orientations et restructurer la caisse au niveau institutionnel, stratégique, et organisationnel, en mesure de lui permettre d'assurer la pérennisation technique et financière des deux régimes.

Dans le cadre des efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour arriver à ce stade de mise en œuvre de l'AMG, la Caisse a identifié dans sa requête de nombreux défis à relever, y compris :

- La nécessité de définir de nouvelles orientations tant administratives que financières pour la restructuration de la Caisse tel que recommandé par plusieurs études réalisées à l'occasion de la mise en œuvre de la politique nationale de la CSU ;

- La nécessité de formation du personnel de la Caisse dans la gestion des activités tel que l'affiliation des assurés, la collecte et le paiement des cotisations, la gestion financière des régimes, la communication,…

- L'organisation des ressources humaines dans la cadre du chantier en cours de préparation à la mise en œuvre de l'AMG ;

- La gestion comptable et financière, conformément aux bonnes pratiques sur le plan international et aux orientations et directives particulières de la CIPRES.

L'Union des Comores bénéficie également de l'appui des partenaires techniques et financiers. Le système des Nations-Unies est représenté aux Comores par l'UNICEF, le PNUD, le PAM, le BIT, l'UNFPA, l'OMS et la FAO. Les partenaires bilatéraux (coopération française) et multilatéraux (Banque Mondiale, Union Européenne) appuient aussi les initiatives de développement planifiées par le pays.

## 1.4 Objectif général

Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées.

Cette action se concentrera sur les aspects organisationnels et stratégiques de la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNPS). Les experts mobilisés par SOCIEUX+ auront pour mandat de soutenir la Caisse quant à son développement institutionnel (cadres normatifs à compléter/revoir le cas échéant, compétences et feuilles de routes relatives au développement de son périmètre d'action) et aux nécessités d'une mise à niveau organisationnelle, tant sur le plan administratif (développement/révision des systèmes et processus de gestion interne, gestion des données, processus de travail et de contrôle, compétences des ressources humaines) que financier (au moyen d'un examen du système de dépenses et des performances de la Caisse).

## 1.5 Objectif spécifique

La CNSPS est en capacité d'effectuer son mandat de gestion de ses deux régimes de protection sociale

## 1.6 Résultats attendus

Résultat attendu 1 : Un cadre institutionnel de la Caisse est défini

Résultat attendu 2 : Les systèmes et processus de gestion interne et la stratégie de la Caisse sont remis à niveau

## 1.7 Livrables finaux attendus

- Livrable final D.1 : Un document détaillant un cadre institutionnel et stratégique de la Caisse (définissant entre autres éléments clés la mission, le mandat, la vision stratégique de la CNSPS)
- Livrable final D.2 : Un examen des dépenses et des performances de la Caisse qui permettra de fournir des informations détaillées sur les performances des deux régimes, ainsi que sur l'étendue de la couverture et de l'exclusion des bénéficiaires de la sécurité sociale. Cet examen fournira des informations sur la structure et le niveau des dépenses totales, et établira des indicateurs de performance du système en ce qui concerne son efficacité, son efficience, la couverture de la population et l'adéquation des niveaux de prestations
- Livrable final D.3 : Un diagnostic ressources humaines est élaboré
- Livrable final D.4 : Un manuel actualisé de procédures de gestion interne, formalisant les principales procédures administratives, opérationnelles et de contrôle qui régissent les différentes fonctions de la CNSPS, et comprenant un mécanisme de gestion des risques

# 2 METHODOLOGIE

Cette action se concentrera sur les aspects organisationnels et stratégiques de la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNPS). Les experts mobilisés par SOCIEUX+ auront pour mandat de soutenir la Caisse quant à son développement institutionnel (cadres normatifs à compléter/revoir le cas échéant, compétences et feuilles de routes relatives au développement de son périmètre d'action) et aux nécessités d'une mise à niveau organisationnelle, tant sur le plan administratif (développement/révision des systèmes et processus de gestion interne, gestion des données, processus de travail et de contrôle, compétences des ressources humaines) que financier (au moyen d'un examen du système de dépenses et des performances de la Caisse).

## 2.1 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 - Réaliser une première mission d'expertise afin de travailler sur le renforcement du cadre institutionnel et stratégique de la CNSPS
- Activité 2 - Réaliser un examen des dépenses et des performances de la CNSPS
- Activité 3 - Réaliser un diagnostic RH visant à élaborer un état des lieux de la situation des ressources humaines de la CNSPS
- Activité 4 - Contribuer au renforcement du cadre opérationnel de la CNSPS

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- Activité ***1*** - **Réaliser une première mission d'expertise afin de travailler sur le renforcement du cadre institutionnel et stratégique de la CNSPS**

## 2.2 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité de genre ;
- Bonne gouvernance ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes en situation de handicap, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

# 3 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

## 3.1 Tâches prévues

**Méthodologie :**

Les experts mobilisés auront pour tâches de faire une analyse du cadre institutionnel et stratégique existant de la CNSPS (statuts, l'organigramme, le plan stratégique et/ou opérationnel, …), identifier les lacunes de celui-ci, et de pair avec la CNSPS proposer les révisions et améliorations nécessaires au cadre existant et réaliser conjointement avec l'institution partenaire un document de stratégie/vision stratégique.

Les experts utiliseront une méthodologie de pairs à pairs : les employés de la CNSPS seront sollicités en vue de créer en partenariat avec les experts mobilisés une nouvelle stratégie/revoir le cadre institutionnel de la Caisse. Les propositions seront présentées à la fin de la mission sur place, pour approbation de la CNSPS.

Les experts 1 et 2 devraient être soutenus dans leurs tâches par un(e) expert 3 régional/facilitateur, qui participera – de la même manière que les experts 1 et 2 – à la préparation et au déroulement de l'activité. L'expert(e) principal(e)/expert(e) 1 est responsable de la préparation générale et de la transmission du produit de l'activité, en coopération avec le reste de l'équipe d'expertise.
L'expert expert 3 régional/facilitateur apportera une expertise de caractère régional/ou local et aura à son actif des connaissances et des capacités adaptées au contexte des défis du développement, contribuant ainsi et de manière complémentaire à l'expertise européenne et à l'élaboration conjointe de solutions d'assistance technique. De cette manière, l'équipe d'experts mobilisés apportera des connaissances et des expertises qui encouragent la création conjointe, menant à des avantages communs et mutuels.

Dans la cadre de la réalisation des tâches mentionnées ci-dessus, il sera nécessaire de prendre en compte la prochaine gestion de l'AMG.

Les experts mobilisés pourront échanger avec les Ministères de Tutelle ainsi que les autres partenaires de développement dans le pays (AFD, Banque Mondiale, …).

**Tâches :**

**Du partenaire (la CNSPS)**

Phase de préparation (à distance)

- Contribuer à l'organisation technique de la mission, partage de documents nécessaires, contacts réguliers avec les experts mobilisés

Phase de mise en œuvre (sur site)

- Se tenir disponible pour des réunions de travail
- Mettre à disposition des salles de réunions
- Mobiliser les acteurs clé nécessaire à la revue organisationnelle et stratégique

Phase de clôture :

- Se tenir disponible pour la relecture et approbation des livrables

**Des experts mobilisés:**

Phase de préparation (à distance):

- Acquérir une connaissance du contexte local, de l'organisation partenaire, en examinant les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ et l'institution partenaire
- Établir les contacts préliminaires avec le(s) point(s) focal(aux) de la CNSPS et organiser un briefing à distance en vue de définir la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique
- Prendre contact avec le bureau de l'UE à Moroni (dépend de la Délégation de l'UE à Madagascar) dans le but d'informer le gestionnaire de dossier du début de l'activité et de programmer une réunion (SOCIEUX+ fournira les contacts aux experts)
- Soumettre à SOCIEUX+ les livrables intermédiaires, une fois validés par l'institution partenaire, pour approbation

Phase de mise en œuvre (sur place):

- Échanges avec le DG, DG adjoint (point focal) et les employés répartis dans les 3 îles et nommés préalablement (le partenaire prend en charge le déplacement et manutention des employés s'ils se déplacent à Moroni) et organisation de réunions/groupes de travail en fonction de l'agenda convenu préalablement ;
- Échanges avec les Ministères de tutelle si nécessaire (Ministère de la Santé; Ministère de l'Emploi ; et Ministère des Finances) ;
- Échange avec l'AFD en charge du soutien à l'introduction de l'assurance maladie universelle aux Comores ; le cas échéant échange avec la Banque Mondiale/le représentant du BIT/tout autre partenaire au développement actif dans l'assistance technique en matière de protection sociale aux Comores ;
- Présentation (dans les grandes lignes)/première ébauche des documents de vision stratégiques, pour approbation de la CNSPS.

Phase de clôture et rédaction de livrables (à distance) :

- Finalisation des livrables de l'activité, les experts pourront être invités à faire des changements aux rapports

## 3.2 Livrables attendus

### *3.2.1 Livrables pré-mission*

- P1 : Une **note méthodologique**, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un **agenda de l'activité/mission**, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

### *3.2.2 Livrables finaux*

- D1 : Un **rapport individuel de mission d'expert(e) (ExMR)** au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- D2 : Un **formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF)** rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- D3 : Un **rapport d'activité collectif (AcR) au format SOCIEUX+** (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action. ***Error! Reference source not found.****Voir aussi les instructions dans le modèle.*
- D4 : un **Document détaillant un cadre institutionnel et stratégique de la Caisse (définissant entre autres éléments clés la mission, le mandat, la vision stratégique de la CNSPS)**

NB : L'expert(e) principal(e) est responsable de la préparation générale et de la transmission du produit de l'activité, en coopération avec le reste de l'équipe d'expertise.

# 4 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

## 4.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version *électronique modifiable* [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

*Les modèles de présentations électroniques* à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés *pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission*. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

> *« Clause de non-responsabilité :*
>
> *La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

*Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.*

Tous les livrables sont à fournir en français.

## 4.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) *doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+*, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

### *4.2.1 Livrables pré-mission*

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis *au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. *Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

### *4.2.2 Livrables finaux*

- Les premières versions provisoires des livrables doivent être soumis *au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité* ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

# 5 EXPERTISE NECESSAIRE

## 5.1 Profil d'expertise

**Expert (e) principal(e) [Expert (e) #1]:**

**Domaine d'expertise :**

Sécurité sociale - Assurance accidents et invalidité du travail ; Prestations de maternité ; Administration et inspection de la sécurité sociale

***Aptitude(s) et compétence(s) spécifique(s) :***

Élaboration et développement de la Politique et Stratégie (P&S); Pilotage et mise en œuvre de la P&S; Gestion organisationnelle et administration

***Critères (essentiels/requis) :***

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant 4 années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- o Un diplôme universitaire intermédiaire ("Bachelor", diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,

- o un diplôme universitaire de premier niveau ("Licence", titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées :

Sept (7) ans.

c) Connaissances linguistiques requises : français parlé et écrit

d) Expérience démontrée au sein d'une administration de sécurité sociale

e) Expérience pertinente dans la gestion stratégique/organisationnelle; et connaissances des outils, analyses et méthodologies en matière de gestion stratégique/organisationnelle au sein d'une administration publique/organisme de sécurité sociale [connaissances démontrées notamment dans dans l'élaboration de documents stratégiques et organisationnels clés/et plans d'actions s'y afférant, dans l'analyse des parties prenantes/relations institutionnelles clés, des différentes méthodologies de planification stratégique, dans l'analyse de gestion des risques, analyse SWOT/PESTEL, …]

e) Autre(s) compétences essentielle(s) : sens de la diplomatie, adaptabilité à différents contextes culturels, bonnes compétences en matière de communication et de liaison

**Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :**

a) Expérience dans le domaine de renforcement des capacités

b) Expérience antérieure dans la conduite de missions de coopération technique

c) Expérience professionnelle antérieure en Afrique subsaharienne

h) Langue(s) : arabe (passif/actif).

**Expert principal (Expert #2) :**

**Domaine d'expertise :**

Sécurité sociale - Assure accidents et invalidité du travail ; Prestations de maternité ; Administration et inspection de la sécurité sociale

***Aptitude(s) et compétence(s) spécifique(s) :***

Élaboration et développement de la Politique et Stratégie (P&S); Pilotage et mise en œuvre de la P&S; Gestion organisationnelle et administration

***Critères (essentiels/requis) :***

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant 4 années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- o Un diplôme universitaire intermédiaire ("Bachelor", diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,

- o un diplôme universitaire de premier niveau ("Licence", titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées :

Sept (7) ans.

c) Connaissances linguistiques requises : français parlé et écrit

d) Expérience démontrée au sein d'une administration de sécurité sociale

e) Expérience pertinente dans la gestion stratégique/organisationnelle; et connaissances des outils, analyses et méthodologies en matière de gestion stratégique/organisationnelle clés au sein d'une administration publique/organisme de sécurité sociale

e) Autre(s) compétences essentielle(s) : sens de la diplomatie, adaptabilité à différents contextes culturels, bonnes compétences en matière de communication et de liaison

**Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :**

a) Expérience dans le domaine de renforcement des capacités

b) Expérience antérieure dans la conduite de missions de coopération technique

c) Expérience professionnelle antérieure en Afrique subsaharienne

h) Langue(s) : arabe (passif/actif).

**Expert (e) #3 :**

**Domaine d'expertise :**

Sécurité sociale - Assure accidents et invalidité du travail ; Prestations de maternité ; Administration et inspection de la sécurité sociale

***Aptitude(s) et compétence(s) spécifique(s) :***

Élaboration et développement de la Politique et Stratégie (P&S); Pilotage et mise en œuvre de la P&S; Gestion organisationnelle et administration

***Critères (essentiels/requis) :***

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant 4 années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- o Un diplôme universitaire intermédiaire ("Bachelor", diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,

- o un diplôme universitaire de premier niveau ("Licence", titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées :

Sept (7) ans.

c) Connaissances linguistiques requises : français parlé et écrit

e) Expérience professionnelle en Afrique au sein d'une administration nationale de sécurité sociale

f) Autre(s) compétences essentielle(s) : sens de la diplomatie, adaptabilité à différents contextes culturels, bonnes compétences en matière de communication et de liaison

**Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :**

a) Expérience pertinente dans la gestion stratégique/organisationnelle; et connaissances des outils, analyses et méthodologies en matière de gestion stratégique/organisationnelle clés au sein d'une administration publique/organisme de sécurité sociale

b) Expérience dans le domaine de renforcement des capacités

c) Expérience antérieure dans la conduite de missions de coopération technique

d) Langue(s) : arabe (passif/actif).

**OU/ET**

**Institution collaboratrice :**

Les institutions publiques ou mandatées par l'Etat des Etats membres de l'Union européenne ayant une expertise et des compétences pertinentes telles que décrites ci-dessus sont également encouragées à postuler directement et à contacter SOCIEUX+ afin de fournir une expertise et de participer à cette/ces activité(s). Les points focaux et le personnel responsable peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante

experts@socieux.eu, en indiquant la référence de l'appel à experts.

## 5.2 Charge de travail[5]

| **Estimation de la charge de travail** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Préparation** | **Travail sur site** | **Voyage** | **Rapports et produits livrables** | **Total** |
| Expert(e) principal(e) (#1) | 4 | 10 | | 5 | 19 |
| Expert(e) (#2) | 3 | 10 | | 4 | 17 |
| Expert(e) régional (#3)/facilitateur | 3 | 10 | | 1 | 14 |
| **Total** | 10 | **30** | | **10** | **50** |

# 6 CANDIDATURES

## 6.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : https://pmt.socieux.eu (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
   a. Fournir les coordonnées de contact[6]
   b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à*

[5] Veuillez noter que les jours de voyage ne sont pas considérés comme des jours travaillés.

[6] La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conforment au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

*remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*

c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass[7].

3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertise), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donne en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

## 6.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

## 6.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

Différentes options contractuelles :

- **Expert public français en activité** (contracté par Expertise France)

Lettre de mission (+ formulaire de cumul d'activités signé par le supérieur hiérarchique)

- **Expert public espagnol en activité**

[7] Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions

Le fonctionnaire espagnol sera engagé par la FIIAPP conformément à ses règles internes.

- **Expert public de l'UE** (y compris les experts retraités ou privés français et espagnols)
  - Contrat de prestation de service (CPS) avec l'expert (+ document d'autorisation de l'employeur indiquant les dates de l'activité + un numéro d'identification fiscale pour pouvoir émettre une facture ; ou
  - Société de portage salarial : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de facturer des activités dans leur pays, mais qui sont autorisés à signer des contrats de travail temporaire conformément à la législation locale, ou
  - Contrat de prestation de service avec une institution : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de travailler dans leur pays et qui ne peuvent pas signer de contrat de travail conformément à la législation locale.

## 6.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

## 6.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

# 7 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

## 8 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

## 9 AUTRES

*Non applicable*

## 10 ANNEXES

*Non applicable*

# 11 TABLE DES MATIERES


1 Contexte ..... 1
1.1 Informations socio-économiques générales ..... 1
1.2 Situation du secteur d'intervention ..... 1
1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur ..... 2
2 Description de l'action ..... 1
2.1 Objectif général ..... 3
2.2 Objectifs spécifiques ..... 3
2.3 Résultats attendus ..... 3
2.4 Livrables finaux attendus ..... 3
3 Methodologie ..... 4
3.1 Méthodologie générale (de l'action) ..... 2
3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action) ..... 4
3.3 Inclusion des questions transversales ..... 4
4 descRiption de(s) (l') activité(s) ..... 4
4.1 Tâches prévues ..... 4
4.2 Livrables attendus ..... 6
4.2.1 Livrables pré-mission ..... 6
4.2.2 Livrables finaux ..... 6
5 Rapports et soumission des livrables ..... 6
5.1 Formats ..... 6
5.2 Soumission et approbation ..... 7
5.2.1 Livrables pré-mission ..... 7
5.2.2 Livrables finaux ..... 7
6 Expertise nécessaire ..... 7
6.1 Profil d'expertise ..... 8
6.2 Charge de travail ..... 11
7 Candidatures ..... 11
7.1 Appels à expertise ..... 11
7.2 Sélection des expert.e.s ..... 12
7.3 Contractualisation ..... 12
7.4 Compensations financières ..... 13
7.5 Frais de voyage ..... 13
8 Communication et visibilité ..... 13
9 Code de conduite ..... 14
10 Autres ..... 14
11 Annexes ..... 14
À propos de SOCIEUX+ ..... 16

## À PROPOS DE SOCIEUX+

La Facilité SOCIEUX+ a été créée et financée par l'UE par l'intermédiaire de la European Commission's Directorate-General for International Partnerships (DG INTPA) et de la Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations (DG NEAR) de la Commission européenne. La Facilité est cofinancée par la France, l'Espagne et la Belgique. Il est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (chef de file du partenariat), de la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) en Espagne, de la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et de l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de la Facilité est de développer et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est de renforcer la capacité des pays partenaires à concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables, par le biais d'une assistance technique et d'un développement des connaissances à court terme et de pair à pair.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires dans la promotion de systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables. SOCIEUX+ complète également les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'UE.

La Facilité est une extension de l'expertise de l'UE en matière de protection sociale dans le cadre de la coopération au développement, établie en 2013.

***Suivez nous sur :***

www.socieux.eu

www.twitter.com/socieuxplus

www.linkedin.com/in/socieux-plus

www.flickr.com/people/socieux

http://goo.gl/qSByFu